

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE PAUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 4 Mai à 18 h 30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Max COLES, Maire.

Etaient présents : MM. COLES, CHAMPAGNE, DESBLACHES, LEVEQUE, ABDALLAH, RATIE, Mmes REALE, NADEAU, COULON, RENELEAU et LASSIME

Etaient excusés : MM. BERAUD-SUDREAU, MAGNAT, Mmes LOURTEAU et BROUILLON.

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 11
- Absents : 4

Date de convocation : 28 Avril 2015

CANDIDATURE A UNE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE

Monsieur le Maire expose le travail effectué en commission, sur la nécessité impérieuse de restructurer et d'étendre le groupe scolaire de St Vincent de Paul, l'école telle que configurée actuellement ne répondant plus aux effectifs actuels et à venir et ceci en vue d'une ouverture pour la rentrée de Septembre 2017.

Il indique que le Conseil Général de la Gironde propose une procédure appelée Convention d'Aménagement d'Ecole. Ce dispositif a pour objectif d'aider la commune dans son projet. Il s'agit de permettre aux communes de disposer d'équipements scolaires de qualité, adaptés aux normes pédagogiques actuelles et de les aider à anticiper leurs besoins futurs.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, conscient de la nécessité de réaménager et d'agrandir le groupe scolaire de St Vincent de Paul,

- Décide à l'unanimité de poser la candidature de la commune de St Vincent de Paul à une Convention d'Aménagement d'Ecole et mandate Monsieur le Maire à cet effet.

Pour extrait conforme au registre de délibérations

Le Maire,

Max COLES